## ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Tombé

## **AMENDEMENT**

N º 2102

présenté par M. Martin, Mme Khattabi, M. Lioger et Mme Gipson

## **ARTICLE 3**

I. – À l'alinéa 22, substituer aux mots :

« sur les »

le mot :

« aux ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 23.

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à préciser le rôle de la commission d'accès aux données non identifiantes et à l'identité du tiers donneur en indiquant que cette dernière n'a pas à statuer sur les demandes mais uniquement à y faire droit car l'accès aux données doit être automatique.